

Numéro d'autorisation: 667012	AUTORISATION de transport exceptionnel accordée à: DEGETRA Sprl Rue du Milan 1 4950 Waimes/Weismes Belgique
--------------------------------------	---

POUR LE(S) VEHICULE(S) :

Train de véhicules:	Nbre lignes d'essieux	Numéro de châssis du véhicule référence	Numéro de châssis des véhicules de remplacement
Tractant:		WMA41SZZ6KP119440	

A. CONDITIONS D'APPLICATION DE:

A1. L'Arrêté royal du 15/03/1968 (Règlement général sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles, leurs remorques, leurs éléments ainsi que les accessoires de sécurité) et ses modifications.

A2. L'Arrêté royal du 02/06/2010 relatif à la circulation routière de véhicules exceptionnels.

A3. L'Arrêté du Gouvernement wallon du 21 mars 2024 relatif à la circulation routière des véhicules exceptionnels et fixant les modalités et conditions de délivrance d'autorisation pour le transport exceptionnel.

B. DUREE DE VALIDITE:

Jusqu'au 13/08/2027

C. NATURE DE LA CHARGE:

Charge (ou matériel tracté) indivisible

D. CARACTERISTIQUES TOTALES DU VEHICULE EXCEPTIONNEL TOUT COMPRIS :

Longueur (cm)	Largeur (cm)	Hauteur (cm)	Masse (kg)
3000	425	450	☒ Masse conforme au Règlement technique ☐ Masse non-conforme

E. TYPE D'AUTORISATION:

Réseau classe 90

Une copie actuelle du réseau et ses remarques doit être extraite du site internet d'une des régions et doit accompagner l'autorisation

Vlaams Gewest: zwaar.vervoer@mow.vlaanderen.be 02 553 78 47

Région Wallonne: te@spw.wallonie.be 081 77 24 00

Brussels Hoofdstedelijk Gewest: mobiliteit@gob.brussels 0800 94 001

Région Bruxelles Capitale:
mobilite@sprb.brussels 0800 94 001

Au nom du Ministre,
Le délégué,

Jean-Michel Hardy

JM Hardy